



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 7 octobre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 30 septembre 2010

Publié le 8 octobre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Gilbert MENUT	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Rémi DELATTE
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

Mme Christine MASSU	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	M. Louis LAURENT pouvoir à M. André GERVAIS
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**Aménagement de l'esplanade Erasme Nord - Participation financière de l'Etat au titre du FNADT**

Le projet d'aménagement de l'esplanade Erasme a été conçu pour répondre à quatre objectifs principaux :

- contribuer aux objectifs de développement durable du Campus, par la réduction de la place de l'automobile au profit des modes de déplacement moins polluants : tramway, piétons, vélos et par le renforcement de la trame verte de l'est dijonnais ;
- améliorer le fonctionnement interne du Campus : mieux relier les secteurs nord et sud coupés par la rue de Sully, désenclaver les établissements d'enseignement et de recherche et favoriser leurs liaisons directes ;
- renforcer l'attractivité du campus et du quartier Montmuzard en les dotant d'un vaste parc urbain central contribuant au développement de la vie sociale comme à l'amélioration de la qualité du cadre de vie des étudiants et des habitants ;
- valoriser l'image du campus en redessinant son paysage, notamment vu depuis le futur tramway, pour mettre en valeur les établissements d'enseignement, de recherche et de santé bordant le site tout en améliorant la lisibilité des lieux.

Cet aménagement s'inscrit dans le cadre du projet urbain de Grand Campus, qui vise à favoriser la synergie et le transfert de technologie entre l'Université de Bourgogne, les établissements de recherche locaux et le milieu économique, à l'échelle du territoire de l'est dijonnais. Le Grand Dijon assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet, connexe à la réalisation du tramway, au titre des compétences conférées par ses statuts en matière de transports urbains, aménagement de l'espace communautaire et développement économique.

Les établissements riverains (Université, CHU, Centre Lerclerc, INRA, Institut du Goût, IRTESS) ont été associés à l'élaboration de ce projet. Plusieurs d'entre eux ont anticipé l'aménagement de l'esplanade Erasme dans leurs propres projets, repositionnant leurs accès publics principaux en conséquence : opération CHU-Bocage central, extension de l'INRA.

La réalisation des travaux du tramway est l'occasion d'engager l'aménagement de la partie nord de l'Esplanade, comprise entre le CHU et la rue de Sully, suite à l'acquisition d'une partie des terrains par l'EPFL dans le cadre de la DUP mise en oeuvre à cet effet. A terme, l'esplanade se prolongera au sud de la rue de Sully pour traverser tout le campus jusqu'au boulevard Petit Jean.

La conception du projet a été confiée à l'agence de paysage Ruelle et s'inscrit dans le cadre de la mission de maîtrise d'oeuvre du tramway, assurée par l'équipe EGIS-Peter.

Le projet se présente sous la forme d'un parc urbain public de cinq hectares longeant la future ligne de tramway. Les travaux consisteront en des aménagements paysagers qualitatifs comprenant :

- le parc végétal proprement dit, composé d'une prairie naturelle et de boisements d'essences variées
- un réseau d'espaces publics dédiés aux piétons et aux cyclistes, sous forme de mail, d'allées, de placettes et de terrasses ;
- l'ensemble du mobilier urbain destiné à sécuriser et agrémenter les lieux ;
- les aménagements destinés à limiter et contrôler l'accès des véhicules motorisés autorisés (secours, livraisons, entretien et collecte des déchets) ainsi qu'à reconfigurer l'accès aux établissements riverains.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 5,1 M€ TTC, financés à hauteur de 1,5 M€ par l'Etat, de 1,6 M€ par la Région et de 2 M€ par le Grand Dijon.

La gestion du site, qui s'étend pour partie sur des terrains appartenant à l'Université, se fera dans le cadre d'une autorisation conventionnelle à conclure avec l'Etat-Université.

Les travaux d'aménagement seront réalisés principalement en 2011, parallèlement au chantier du tram et suite à la démolition des constructions existantes en 2010.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet d'aménagement de l'esplanade Erasme ;
- **de solliciter** une subvention auprès de l'Etat au titre du FNADT ;
- **d'autoriser** le Président à solliciter ladite subvention et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.